

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - ORGANISATION D'UN DISPOSITIF D'ACCÈS AU CYCLE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) POUR LA MUSIQUE - CONVENTIONNEMENT EN RÉSEAU DE CONSERVATOIRES DE LA RÉGION

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - ORGANISATION D'UN DISPOSITIF D'ACCÈS AU CYCLE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) POUR LA MUSIQUE - CONVENTIONNEMENT EN RÉSEAU DE CONSERVATOIRES DE LA RÉGION

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le décret n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et aux contenu et modalités de dépôt des dossiers de demandes ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2020 du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine portant agrément du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de la Communauté urbaine de Grand Poitiers et des Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) des Communautés d'agglomération du Grand Angoulême, du Niortais (CAN), de La Rochelle et de Grand Châtelleraut pour cinq ans à compter de l'année universitaire 2020/2021 ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2026 portant prolongation de l'agrément du CRD Auguste-Tolbecque de la CAN pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique jusqu'à la fin de l'année universitaire 2025/2026 ;

Il importe de permettre au CRD de poursuivre la possibilité de proposer un Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) en conventionnant avec les établissements d'enseignement artistique précités ayant obtenu un agrément pour ce cycle, et plus particulièrement avec le CRR de la Communauté urbaine de Grand Poitiers proposant l'ensemble des disciplines dans la spécialité musique.

Le CPES organisé en réseau permet de faire bénéficier les élèves concernés de ressources pédagogiques complémentaires proposées par les différents établissements et selon la discipline choisie par les élèves.

Ce cycle est une formation dédiée aux musiciens souhaitant approfondir leur pratique et se préparer à l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur pour la musique. Grâce à un accompagnement personnalisé et un programme structuré, il offre une transition solide vers une carrière musicale professionnelle.

Les élèves souhaitant poursuivre ou intégrer le CRD Auguste Tolbecque pourront ainsi être assurés d'un cursus conforme aux conditions inscrites dans l'arrêté du 20 juillet 2020 qui seront intégrées dans

un « Contrat de formation » partagé entre les établissements partenaires.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le principe d'un dispositif d'accès au Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) par conventionnement avec les Conservatoires du réseau disposant de l'agrément pour une durée de cinq ans ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Elisabeth MAILLARD

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».